



Question colocation délicate

Par **rose**, le **26/05/2010** à **14:35**

Bonjour,

N'arrivant pas à louer d'appartement à cause de mon petit salaire bien qu'étant en CDI, mon garant et moi avons pensé louer un appartement en colocation afin d'avoir nos deux noms sur le bail, puis au bout d'un mois ou deux mon garant se désisterai du bail pour que je puisse le récupérer à mon nom seul et ainsi habiter le logement avec ma femme et mes 2 enfants. Est-ce légal ? L'agence peut-elle se retourner contre nous suite au départ du colocataire en invoquant un "dossier détourné" ? Quels sont les risques pour nous ? Peut-elle résilier mon bail ou quelque chose de similaire ? Merci pour vos réponses.